

La 7^e Gestionnaire de Très Petites Entreprises est ouverte à tous les étudiants désireux d'apprendre à créer et à gérer une très petite entreprise.

Elle est accessible aux élèves ayant obtenu le diplôme de 6^e en qualification professionnelle ou technique, tous secteurs confondus, ainsi qu'aux élèves ayant réussi une 6^e transition.

Les titulaires du CESS (réussite d'une 6^e Technique, 6^e Transition, ou d'une 7^e professionnelle) peuvent être dispensés des cours de formation commune (dérogation ministérielle).



LA 7E GESTIONNAIRE DE TRÈS PETITES ENTREPRISES PERMET L'ACCÈS À:

- **Des études supérieures**

Le diplôme obtenu en fin de 7e donne accès à toutes les études supérieures de type court.

Pour plus de renseignements, nous vous conseillons de consulter le site du CEDIEP qui vous donne un aperçu plus complet de toutes les possibilités offertes.

<http://www.cediep.be>

- **Des formations en promotion sociale**

Informatique – comptabilité – langues ...

- **Au monde du travail**

Grâce aux connaissances informatiques et comptables, l'étudiant peut postuler à un emploi de bureau.

Grâce au certificat de gestion, il peut s'installer comme indépendant.

Rue Saint-Roch 7
6900 MARCHE-EN-FAMENNE
084 32 01 50

stroch.marche@sec.cfwb.be
enseignementlibremarche.be
Facebook: Institut Saint-Roch Marche-en-Famenne

Editeur Responsable - ISR - P. Lejeune - 2019



**7e Qualification
professionnelle
GESTIONNAIRE DE TRES
PETITES ENTREPRISES
En alternance**



FORMATION COMMUNE	7 ^e
Français	6
Sciences humaines	2
Sciences et technologies	2
GESTIONNAIRE DE TRES PETITES ENTREPRISES	
Comptabilité et informatique de gestion	3
Gestion commerciale - Législation	2
Travaux pratiques en entreprise	24
TOTAUX	39

Cette formation s'organise en alternance.

La semaine de formation se divise en un volet théorique (15 périodes de cours) et un volet pratique en entreprise (24 h).

Une 7^e professionnelle "Gestionnaire de très petites entreprises" a pour but:

- de te confronter à la réalité du monde du travail et de t'y intégrer pour l'avenir;
- d'obtenir un certificat de qualification obtenu en 7^e (CQ7);
- d'obtenir le Certificat d'enseignement secondaire supérieur (CESS) par la formation commune appropriée.

La grille horaire s'articule autour du profil de formation visant l'acquisition des compétences parmi lesquelles figurent:

- le respect des législations professionnelles spécifiques à l'activité indépendante,
- la construction du plan financier,
- la gestion du commercial,
- la gestion comptable et financière de l'entreprise,
- la gestion des ressources humaines.

Le Gestionnaire de Très Petites Entreprises doit maîtriser les compétences suivantes:

- élaborer et créer son projet d'entreprise indépendante:

Il doit être capable de:

- * analyser sa capacité personnelle d'entreprendre;
- * analyser et comprendre les possibilités de création d'entreprise dans le métier choisi: les législations civiles, commerciales et professionnelles spécifiques à l'activité choisie et les démarches légales;
- * effectuer les démarches administratives pour la création de l'entreprise;
- * souscrire les assurances.

- gérer la stratégie commerciale de l'entreprise

Il doit être capable de:

- * localiser son activité indépendante: l'étude de marché;
- * définir une politique commerciale;
- * assurer les contacts fournisseurs et clients dans le processus achat-vente.

- assurer la gestion des ressources humaines

Il doit être capable de:

- * recruter et former ses collaborateurs;
- * communiquer, animer des réunions, gérer des conflits;
- * expliquer et faire appliquer les règles d'ergonomie, hygiène, sécurité et protection de l'environnement (en fonction du métier).

- assurer la gestion financière et comptable de l'entreprise

Il doit être capable de:

- * maîtriser les fonctions de base des logiciels de bureautique et de gestion;
- * rédiger et classer les documents commerciaux;
- * gérer les stocks;
- * enregistrer manuellement les documents commerciaux;
- * les encoder (comptabilité simplifiée);
- * comprendre et encoder sa déclaration d'impôts;
- * lire et comprendre le bilan et le compte de résultats (comptabilité en partie double);
- * analyser les frais: calculer un prix de revient;
- * comprendre son plan financier.

Par le biais de nombreuses journées de travail en entreprise, les étudiants peuvent acquérir une connaissance concrète de la vie professionnelle.

